



**Commune de PFULGRIESHEIM**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

**Membres présents :**

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Anne-Laure LEYDET, Elodie ROTH

**Absents excusés :** M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, M. Sébastien DURST, conseiller municipal, Mmes Michèle MEHN et Stéphanie MICHEL, conseillères municipales.

Le compte-rendu de la séance du 3 juin 2016 présenté par M. le Maire en début de séance sera adopté lors de la séance de rentrée en septembre après relecture et corrections éventuelles par les conseillers municipaux.

**1. BORNAGE DU TERRAIN BATI CADASTRE EN SECTION 2 PARCELLE 13**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a délivré un permis de construire en date du 16 juin 2016 à M. Arnaud SIPP pour la construction d'une maison individuelle (sur la parcelle 13 en section 2 délimitée au Nord par l'Avenheimer Bach) en lieu et place de la grange qui sera démolie au mois de juillet 2016. Pour mémoire, cette grange est implantée à l'intersection de la rue de la Moutarde et de la rue de la Citadelle. Sur le plan de masse projeté à l'assemblée, on voit que la grange actuelle est implantée en recul des limites séparatives avec la rue de la Citadelle et la rue de la Moutarde. Sur le terrain, il s'avère que la situation est tout autre. La façade Sud de la grange est bordée par le trottoir de la rue de la Citadelle et le débord de la toiture de la grange côté Est se trouve au-dessus de la voie publique rue de la Moutarde. Il apparaît donc qu'une partie du domaine public se trouve sur terrain privé ! Dans ces conditions, il convient de refaire un bornage du terrain pour isoler les parcelles relevant du domaine public en vue de leur cession à la commune et ce en concertation avec le propriétaire du terrain. Il est proposé de faire appel à M. Thierry CARBIENER, expert-géomètre à Strasbourg, pour une mission d'arpentage dont les frais seront à charge de l'acquéreur, à savoir la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide par délibération cette proposition et autorise le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage à intervenir.

**2. TRAVAUX DE VOIRIE RUE PRINCIPALE (RD 31)**

Le Maire rappelle qu'il n'a pas été donné suite au devis du 1<sup>er</sup> juin 2016 présenté par le bureau EMCH BERGER, maître d'œuvre des travaux de réaménagement de la voirie et de l'éclairage public dans la rue Principale (cf compte rendu de la séance du 3 juin 2016). Pour mémoire, une étude de trafic permettrait d'arrêter différentes options de réaménagement de la configuration des carrefours rue Principale/rue de Lampertheim, rue Principale/rue d'Offenheim à partir des résultats du comptage des véhicules effectués par le Conseil départemental du 23 au 31 mai derniers. Le conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité après discussions, décide d'accepter et de valider le devis correspondant pour un montant de 5 880 € TTC.

Le Maire présente ensuite l'avant-projet de voirie réactualisé qui prévoit :

- l'aménagement d'un îlot de voirie à l'entrée Nord reliant de part et d'autre de la RD les infrastructures sportives par un cheminement piétonnier,
- la suppression des chicanes et des plateaux aux entrées des rues de la Citadelle et de la Moutarde,
- l'uniformisation de la largeur de la chaussée à 6 m,
- le maintien d'un trottoir large sur le côté gauche de la rue Principale en direction du terrain de football, doublé d'une nouvelle bande cyclable,
- la pose d'un nouveau revêtement de sol, posé et financé par les services du Conseil Départemental, dans la partie Nord, boisée de la rue Principale,
- le décaissement de la RD sur 60 cm dans le centre urbanisé du village,
- le choix de matériaux déjà utilisés dans la rue de Lampertheim (bordures de trottoirs, pavés devant les entrées de garage) pour assurer la continuité avec la rue Principale,
- des lampadaires d'éclairage public de 7 m de haut, avec des ampoules led, identiques à ceux de la rue de Lampertheim.

Dans le cadre de ces travaux de voirie, le SDEA interviendra sur le réseau d'eau potable rue Principale au courant du mois d'août ce qui ne manquera pas de créer des perturbations de la circulation. Concrètement, une section de l'ancienne canalisation d'eau potable sera mise hors service, et laissée sur site, tandis qu'une nouvelle conduite sera posée en parallèle à partir de laquelle seront raccordés tous les branchements d'eau vers les constructions. Ces travaux, d'une durée d'un mois, nécessiteront la mise en place d'une circulation sur une seule voie régulée par feux tricolores, sur le tronçon entre la Place de la Mairie et l'entrée vers la rue de la Citadelle. Le Maire insiste sur le calendrier des opérations qui contraint ce chantier et oblige la commune à respecter les échéances suivantes :

- l'approbation du dossier d'avant-projet définitif à la mi-juillet,
- la publication de l'avis d'appel public à la concurrence en septembre,
- la notification des marchés fin octobre au plus tard,
- le lancement des travaux début en décembre 2016, condition sine qua none, pour obtenir la subvention de 20 000 € attribuée par le Conseil Régional dans le cadre du Plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants.

Dans la discussion qui s'engage, M. Paul LOSSEL souhaite que les plus gros acacias situés sur les talus de la RD soient abattus par mesure de précaution avant le début du chantier. Mme Corinne ZEISSLOFF, quant à elle, insiste sur la nécessité de récupérer les eaux de ruissellement provenant des deux cheminements piétonniers à créer de part d'autre de l'îlot de voirie. Il est pris bonne note de ces observations.

### 3. INONDATIONS ET COULEES DE BOUE

Sur ce point déjà évoqué en séance du 3 juin dernier, le Maire note que suite aux intempéries du 25 juin dernier, le ruisseau n'a pas débordé dans le centre du village mais a toutefois atteint la hauteur limite des berges.

Le Maire dresse ensuite un état des lieux de la situation après l'orage du 28 mai dernier. Le SDEA du Bas-Rhin va procéder au nettoyage du collecteur d'assainissement à l'entrée de la rue du Levant pour éviter les refoulements par les avaloirs d'eau pluviales situés dans la rue du Levant et dans les cours privatives des immeubles du 6 rue de Pâques et du 1 et 2 rue du Levant. Pour parer à toute nouvelle coulée de boue dans la rue d'Offenheim et dans la rue du Levant, des bandes enherbées seront mises place sur les parcelles agricoles en limite de la RD 64, à l'entrée de la rue d'Offenheim et dans la rue de Lampertheim, pour freiner le ruissellement des eaux. En outre, le SDEA sera chargé de procéder au nettoyage de l'avaloir à l'entrée de la rue d'Offenheim à titre préventif.

M. Paul LOSSEL propose de modifier la configuration du plateau de voirie situé devant le n° 11 rue d'Offenheim responsable à plusieurs reprises de la déviation des eaux de ruissellement dans la cave de la propriété de M. et Mme KAROTSCH. Le Maire estime que la hauteur du plateau a un effet de ralentissement sur la circulation dans la rue et qu'il faut privilégier d'autres solutions. M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, propose de fournir des sacs de sable et de les disposer le long des propriétés de M. et Mme KAROTSCH et de M. et Mme FEIGEBRUGEL en bordure de la rue d'Offenheim pour empêcher le passage de l'eau sous les portails. Ces sacs seront commandés auprès du Comptoir Agricole de Hochfelden puis préparés et mis en place par les agents du SIVOM. Ce point est validé par l'assemblée.

### 4. PERSONNEL COMMUNAL

Trois points sont abordés successivement.

1. Le contrat à durée déterminée de l'agent de service en charge du nettoyage de la salle des fêtes arrive à son terme le 10 août prochain. L'agent ne peut être reconduit dans ses fonctions sur la base du contrat actuel limité à deux ans correspondant à un emploi pourvu dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (art. 3-2 de la loi du 26.01.1984). Il est toutefois possible de continuer à employer ce même agent, en qualité de contractuel, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pendant une durée supplémentaire d'un an (art. 3-1° de la loi du 26.01.1984), soit jusqu'au 10 août 2017. Cette solution est adoptée à l'unanimité par délibération de l'assemblée qui décide de créer un poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe non-titulaire avec un coefficient d'emploi de 8/35<sup>e</sup> à compter du 11 août 2016 dans le cadre d'un contrat d'engagement contractuel sur le fondement de l'article 3-1° précité.

2. Le nettoyage des locaux de l'école maternelle a été assuré pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 5 juillet 2016 par M. Nicolas DEL SORDO dans le cadre d'un contrat de prestation de services avec la Société EXTRA NETT de Pfulgriesheim. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité de reconduire un nouveau contrat pour l'année scolaire 2016/2017. Considérant l'efficacité de l'intéressé et sa nouvelle proposition pour un forfait de 400 heures au taux horaires 23.10 € TTC, le conseil municipal décide à l'unanimité et par délibération de faire appel aux services de la Société EXTRA NETT dans le cadre d'un nouveau contrat de nettoyage du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 8 juillet 2017.

3. Suite à la délibération du 3 juin dernier créant un poste d'ATSEM non titulaire à l'école maternelle à compter du 22 août 2016 avec une durée hebdomadaire de service de 14.5/35<sup>e</sup>, le recrutement de l'agent va être lancé avec la diffusion d'une annonce sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (cf compte-rendu de la séance du 3 juin 2016).

#### 5. BIC DE JUILLET

Pour rappel, le prochain bulletin d'information communal BIC sera imprimé et distribué avant le 14 juillet prochain. La prochaine édition de Noël sera entièrement en couleur.

#### 6. DIVERS

Un certain nombre de sujets sont abordés au point « divers ».

#### REMEMBREMENT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DU GRAND CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG (GCO)

Le Maire explique rapidement les objectifs poursuivis par la commission communale d'aménagement foncier qui se réunira le 28 juillet prochain :

- prescrire pour décembre 2016 au plus tard une opération de remembrement intercommunal avec les communes de Truchtersheim, Pfettisheim, Pfulgriesheim et Lampertheim en vue de créer une parcelle unique correspondant au couloir du GCO et restructurer le parcellaire et les chemins ruraux dans son sillage,
- arrêter un projet d'aménagement parcellaire avant décembre 2017, mois de démarrage des travaux d'aménagement sur le terrain (terrassement et construction des ouvrages) par la Société ARCOS en charge de la construction du GCO pour le groupe VINCI.

De plus amples informations seront développées par la suite. Toutefois, à ce stade des opérations, le Maire insiste sur l'urgence de la situation car à défaut de projet d'aménagement du parcellaire dans le cadre d'un remembrement, le groupe VINCI lancera une procédure d'expropriation pour récupérer l'emprise foncière du projet.

#### AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIF AU FONCTIONNEMENT ET A L'ENTRETIEN DE LA MEDIATHEQUE DE PFULGRIESHEIM

Le Maire rappelle que dans le cadre de la convention du 7 avril 2011, la médiathèque de Pfulgriesheim a été intégrée au réseau des bibliothèques Ko'libris géré par la Communauté de Communes au titre de sa compétence optionnelle d'animation culturelle du territoire intercommunal. Un avenant à la convention mettra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 à charge de l'EPCI les frais de fonctionnement, d'entretien et de nettoyage des locaux de la médiathèque jusqu'ici supportés par la commune. Le Maire se félicite de cette avancée obtenue à la suite de longues négociations. En effet, jusqu'à présent, seul le reversement de la rémunération de la bibliothécaire communale mise à disposition de la Communauté de Communes était prévu dans la convention ; la commune s'engageant pour sa part à prendre en charge l'intégralité des frais de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage, emploi d'un agent communal pour le ménage).

#### TRAVAUX DE REFECTION DE MONUMENTS FUNERAIRES ENDOMMAGES AU CIMETIERE COMMUNAL

Un devis de 360 € établi par la Marbrerie MISSEMER de Blaesheim pour la réfection de deux stèles endommagées et le redressement d'une croix au cimetière communal est accepté par l'assemblée (cf PV du 3 juin 2016 points divers).

#### NETTOYAGE DES GRAFFITIS A L'AIRE DE JEUX RUE DE LA COLLINE

La commune a porté plainte contre X le 30 juin 2016 par l'intermédiaire de Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire suite à la découverte de graffitis sur les bancs et la structure de jeux de l'aire de jeux située rue de la Colline. Des photos prises sur place sont visionnées par l'assemblée qui condamne fermement ces actes d'incivilités. Le nettoyage sera fait lundi 4 juillet par la Sarl Alain FORLER sur devis validé en séance de ce jour.

#### ISOLATION D'UN TUYAU DE VENTILATION DANS LE LOCAL TECHNIQUE DE LA SALLE DES FETES

Un devis est accepté pour 1 222.80 € auprès de la société PILOT'ELEC de COLROY LA ROCHE pour isoler une section du réseau de ventilation situé dans le faux plafond du local technique de la salle des fêtes et ce pour éviter les phénomènes de condensation de l'air en vapeur d'eau.

#### DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE LE 27 JUIN 2016 POUR LE LOT 5 DANS LE LOTISSEMENT DU LEVANT

M. le Maire informe l'assemblée qu'un permis de construire pour une maison individuelle a été déposé le 27 juin 2016 pour le lot non construit dans le lotissement du Levant.

**TOUR DE TABLE**

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires rapporte une demande émanant des enseignants de l'école maternelle, ayant pour objet de mettre en place des cloisons entre les WC pour préserver l'intimité des enfants tout en permettant d'assurer leur surveillance. Un devis sera demandé à la Sarl René MICHEL de Lampertheim. Il convient également de faire intervenir le menuisier pour procéder avant la rentrée au réglage des portes et des fenêtres. De façon générale, il faudrait envisager d'importants travaux de rénovation du bâtiment (isolation thermique et réfection de la toiture) à moyen terme.

Mme Corinne ZEISSLOFF recommande la mise en place des filets de sécurité au-dessus du plateau d'évolution de l'école élémentaire pour éviter la fuite des ballons dans les propriétés voisines. Le Maire donne son accord pour faire une consultation auprès de sociétés spécialisées dans les aménagements d'aires de sports et de jeux.

M. Paul LOSSEL rapporte que suite à la tournée des espaces verts dans les communes de Pfulgriesheim, Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim avec les agents du SIVOM, un certain nombre de travaux seront externalisés, notamment l'entretien de la bande de 6 m située le long du ruisseau en continuité des jardins des terrains situés au Sud du lotissement du Levant, le nettoyage des bas-côtés de la rue de Truchtersheim, et éventuellement l'arrachage des thuyas au city-stade.

Mme Elodie ROTH signale qu'un véhicule est régulièrement en stationnement gênant sur le trottoir en haut de la rue de la Citadelle à l'embranchement avec la rue Principale.

M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, propose de mettre à disposition des usagers du cimetière du sable pour remblayer les tombes affaissées suite aux nombreuses intempéries des mois de mai et de juin.

La séance est levée à 10 H 20.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal n'est pas fixée.